

FORMULAIRE D'ACHAT, PAR VIREMENT, DE CARTE(S)

PREPAYEE(S) POUR L'ACCES DES PME (ET ASSIMILES) AUX

RECYPARCS IN BW

(à transmettre dûment complété soit par courriel : comptabilite@inbw.be
soit par fax au 067/21.69.28)

Date :

Numéro de carte :

Réservé à
in BW

1. COORDONNEES DE L'ACHETEUR (PME OU « ASSIMILE ») :

Nom
Adresse
N° téléphone @ :
Fax :
N° TVA

2. ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFERENTE DE 1.)

Nom
Adresse
N° téléphone @ :
Fax :
N° TVA

3. BORDEREAU DE COMMANDE

..... carte(s) à 9,6 € HTVA soit 11,62 € TVAC
..... carte(s) à 32 € HTVA soit 38,72 € TVAC
..... carte(s) à 64 € HTVA soit 77,44 € TVAC
..... carte(s) à 96 € HTVA soit 116,16 € TVAC

Soit un montant total de € TVAC à verser sur le compte d'in BW (rue de la religion, 10 à 1400 Nivelles) **BE84 0910 0062 3859** avec en communication le nom de votre PME (ou « assimilé ») et votre N° de TVA.

INFOS PRATIQUES

Par « assimilés », on entend les écoles, CPAS, ASBL, ...

- ✓ Tous les parcs du réseau in BW (*) sont accessibles aux PME **du lundi (à l'ouverture du recy parc jusqu'au vendredi 12h30)** (afin de ne pas risquer des apports importants en fin de journée le vendredi qui handicaperaient le bon fonctionnement des parcs le samedi). Donc **pas le samedi**.

(*) Les parcs de **Wavre & de Virginal** qui jouxtent les plateformes de compostage ne sont **pas accessibles pour les déchets verts** pour éviter les encombrements après l'heure de fermeture des plateformes.

- ✓ Les véhicules de **plus de 3,5 tonnes sont interdits**.
- ✓ Les entreprises peuvent déposer un **maximum de 2m³ par passage**.
- ✓ Des cartes prépayées sont nécessaires pour pouvoir accéder à nos parcs.
- ✓ Les cartes peuvent être acquises soit à la bascule de la plateforme de compostage de Wavre, au centre de tri de Mont-St-Guibert, à l'incinérateur de Virginal et au siège de Nivelles. Elles sont envoyées par la poste (recommandé) pour les achats faits par versement bancaire. Des factures seront délivrées.
- ✓ Tous les déchets repris classiquement sur les parcs peuvent être déposés par les PME **sauf l'amiante, les huiles moteurs et les « petits déchets chimiques »**.
- ✓ Les cartes ont une valeur de **9,6 €, 32 €, 64 € ou 96 € HTVA**.
- ✓ Sur chaque carte : 6 cases sont noircies d'office comme « participation aux frais généraux » (PAFg) soit un montant de 9,6 €.
- ✓ Chaque **case** des cartes vaut **1,60 €**.
- ✓ Tout volume entamé doit être payé.
- ✓ Au-delà de la participation aux frais généraux, il n'y a que 2 tarifs :
 1. **Le bois, les déchets verts et le plâtre : 1 case / 125L** soit 12,8 €/m³.
 2. **Encombrants, inertes, verres plats, pots à fleurs, films plastiques, plastiques durs : 1 case / 62,50L** soit 25,6 €/m³.

Les autres matières peuvent être déposées gratuitement.

Pour la PME ou « assimilé »
Nom et signature